



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 13 mai 2014

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 12 MAI 2014

Président: M. Vincent Grandjean

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants, discutés lors de la séance extraordinaire du lundi 12 mai 2014 :

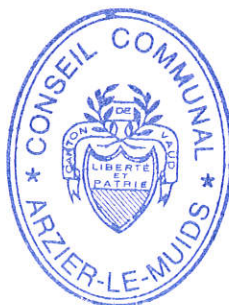
1. 33 membres étaient présents, 17 excusés, 5 absents (Mme Françoise Nile Alvarez et MM. Jean-Marc Borloz, Giovanni Burgio, Matthieu Delaloye, Stéphane Goulet) ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité l'ordre du jour de la séance ;
3. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité, avec amendements, le préavis municipal N° 05/2014, "Modification du Règlement du Conseil Communal" ;

La séance est levée à 21h28.

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 12 mai 2014.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Vincent Grandjean



La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA